

Image not found or type unknown



Participation aux benefices de l'entreprises.

Par **olilo**, le **04/02/2008** à **12:58**

Bonjour aujourd'hui je me suis rendu compte que je n'ai jamais touchée les participation au benefices de l'entreprise dans l'entreprise ou j'ai demissionnée il ya a 15ans de cela.

Ma questions est est ce que je peux debloquer cette argent que je n'ai jamais toucher alors que sa fait 15ans que j'ai demissionner? ou mon argent est bloquer sur un compte que je peux recuperer aujourd'hui ?
merci.

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:19**

bonjour

il y a normalement trois solutions pour demander le solde reste bloqué
le chômage le mariage la retraite et a confirmer lors de votre départ il y a 15 ans vous pouviez justifier de votre départ de l'entreprise a la société qui vous fait perpétuer votre capital il faudra alors les contactez et joindre les justificatifs a vs de voir si vs 'etes dans l'un de ces cas
au plaisir grumman f14